

# **SECTEURS DES COLLEGES PUBLICS DE CHOLET VILLE**

## **Secteur du Collège J. du Bellay**

Il est limité par :

la RN 160, l'avenue des Sables (côté impair), l'avenue Napoléon Bonaparte (côté impair), la rue Barjot (côté impair) jusqu'à son intersection avec la rue du Cèdre, la rue du Cèdre (côté impair), la rue L-M Grignon de Montfort (côté pair) entre la rue du Cèdre et la rue Lacordaire, la rue Lacordaire (côté pair), l'avenue de la Libération (côté impair) entre la rue Lacordaire et la rue d'Elbée, la rue d'Elbée (côté impair), l'avenue Manceau (côté impair) entre la rue d'Elbée et la place du Général de Gaulle, la place du Général de Gaulle (pas d'habitation actuellement), le boulevard de la Victoire (côté pair) entre la place du Général de Gaulle et le pont de Lattre de Tassigny, la rivière « La Moine » en direction du sud.

## **Secteur du Collège Trémolières**

Il est limité par :

la RN 160, l'avenue des Sables (côté pair), l'avenue Napoléon Bonaparte (côté pair), la rue Barjot (côté pair) jusqu'à son intersection avec la rue du Cèdre, la rue du Cèdre (côté pair), la rue L-M Grignon de Montfort (côté impair) entre la rue du Cèdre et la rue Lacordaire, la rue Lacordaire (côté impair), l'avenue de la Libération (côté pair) entre la rue Lacordaire et la rue d'Elbée, la rue d'Elbée (côté pair), l'avenue Manceau (côté pair) entre la rue d'Elbée et la place du Général de Gaulle, la place du Général de Gaulle (pas d'habitation actuellement), l'avenue Maudet (côté pair), l'avenue de l'Abreuvoir (côté impair), l'avenue des Cordeliers (pas d'habitation actuellement), la place François Mauriac (pas d'habitation actuellement), l'avenue Francis Bouët (côté impair), la place de la Demi-Lune (côté pair), l'avenue de Nantes (côté impair), le CD 753.

## **Secteur du Collège Colbert**

Il est limité par :

le CD 173, l'avenue de Nantes (côté pair), la place de la Demi-Lune (côté impair), l'avenue Francis Bouët (côté pair), la place François Mauriac (pas d'habitation actuellement), l'avenue des Cordeliers (pas d'habitation actuellement), l'avenue de l'Abreuvoir (côté pair), la rue Travot (côté impair), le boulevard Gustave Richard (côté impair), la place de la République (côté impair), le boulevard Hérault (côté impair), la place de la Monide (côté impair), le boulevard du Pont de Pierre (côté impair).

## **Secteur du Collège République**

Il est limité par :

le boulevard du Pont de Pierre (côté pair), la place de la Monide (côté pair), le boulevard Hérault (côté pair), la place de la République (côté pair), le boulevard Gustave Richard (côté pair), la rue Travot (côté pair), l'avenue Maudet (côté impair), la place du Général de Gaulle (pas d'habitation actuellement), le boulevard de la Victoire (côté impair), la place Saint-Pierre (pas d'habitation), l'avenue des Calins (côté impair), la rue Sadi Camot (côté impair), l'avenue du Maréchal Leclerc (côté impair), la place de Paris (pas d'habitation actuellement), l'avenue Edmond Michelet (côté impair), la N 160 (coté impair).

## **Secteur du Collège Clemenceau**

Il est limité par :

la N 160, l'avenue Edmond Michelet (côté pair), la place de Paris (pas d'habitation actuellement), l'avenue du Maréchal Leclerc (côté pair), la rue Sadi Camot (côté pair), l'avenue des Calins (côté pair), la place Saint-Pierre, le boulevard de la Victoire (côté pair) jusqu'au pont de Lattre de Tassigny, la rivière « La Moine » en direction du sud.